



CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées (Siren : 200069300)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Juillan
Arrondissement	Tarbes
Département	Hautes-Pyrénées
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	29/11/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Gérard TRÉMÈGE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Zone Tertiaire Pyrène Aérople
Numéro et libellé dans la voie	Téléport
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	65290 JUILLAN
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	130 127
-----------------------------	---------

Densité moyenne 210,55

Périmètre

Nombre total de communes membres : 86

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
65	Adé (216500025)	840
65	Allier (216500058)	450
65	Angos (216500108)	232
65	Arcizac-Adour (216500199)	592
65	Arcizac-ez-Angles (216500207)	265
65	Arrayou-Lahitte (216502476)	101
65	Arrodets-ez-Angles (216500330)	116
65	Artigues (216500389)	14
65	Aspin-en-Lavedan (216500405)	317
65	Aureilhan (216500470)	8 129
65	Aurensan (216500488)	791
65	Averan (216500520)	80
65	Azereix (216500579)	995
65	Barbazan-Debat (216500629)	3 572
65	Barlest (216500652)	308
65	Barry (216500678)	138
65	Bartrès (216500702)	550
65	Bazet (216500728)	1 896
65	Bénac (216500801)	552
65	Berbérust-Lias (216500827)	47
65	Bernac-Debat (216500835)	748
65	Bernac-Dessus (216500843)	291
65	Bordères-sur-l'Échez (216501007)	5 530
65	Bourréac (216501072)	114
65	Bours (216501080)	907
65	Cheust (216501445)	87
65	Chis (216501460)	313
65	Escoubès-Pouts (216501643)	99
65	Gardères (216501858)	455
65	Gayan (216501890)	285
65	Gazost (216501916)	129
65	Ger (216501973)	161
65	Germis-sur-l'Oussouet (216502005)	105
65	Geu (216502013)	189
65	Gez-ez-Angles (216502039)	25
65	Hibarette (216502203)	237
65	Horgues (216502237)	1 214
65	Ibos (216502260)	3 061
65	Jarret (216502336)	318
65	Juillan (216502351)	4 119

65	Julos (216502369)	478
65	Juncalas (216502377)	163
65	Lagarde (216502443)	539
65	Laloubère (216502518)	1 934
65	Lamarque-Pontacq (216502526)	887
65	Lanne (216502575)	609
65	Layrisse (216502682)	240
65	Les Angles (216500116)	135
65	Lézignan (216502716)	364
65	Loubajac (216502807)	444
65	Loucrup (216502815)	262
65	Louey (216502849)	1 116
65	Lourdes (216502864)	13 804
65	Lugagnan (216502914)	159
65	Luquet (216502922)	430
65	Momères (216503136)	755
65	Montignac (216503219)	142
65	Odos (216503318)	3 403
65	Omex (216503342)	233
65	Orincles (216503391)	358
65	Orleix (216503409)	1 986
65	Ossen (216503433)	243
65	Ossun (216503441)	2 404
65	Ossun-ez-Angles (216503458)	58
65	Ourdis-Cotdoussan (216503482)	47
65	Ourdon (216503490)	13
65	Oursbelille (216503508)	1 226
65	Ousté (216503516)	35
65	Paréac (216503557)	76
65	Peyrouse (216503607)	281
65	Poueyferré (216503664)	866
65	Saint-Créac (216503862)	105
65	Saint-Martin (216503920)	451
65	Saint-Pé-de-Bigorre (216503953)	1 174
65	Salles-Adour (216504019)	594
65	Sarniguet (216504068)	268
65	Sarrouilles (216504100)	547
65	Ségus (216504159)	253
65	Séméac (216504175)	5 254
65	Sère-Lanso (216504217)	51
65	Séron (216504225)	340
65	Soues (216504332)	3 062
65	Tarbes (216504407)	44 941
65	Vielle-Adour (216504647)	503
65	Viger (216504704)	149
65	Visker (216504795)	373

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 39

Compétences exercées par le groupement
<p>Production, distribution d'énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE) <i>compétence obligatoire</i>
<p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <i>Compétence obligatoire sur tout le périmètre à compter du 1er janvier 2020</i> - Assainissement collectif <i>Compétence obligatoire sur tout le périmètre à compter du 1er janvier 2020</i> - Assainissement non collectif <i>Compétence obligatoire sur tout le périmètre à compter du 1er janvier 2020</i> - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés, avec possibilité de conclure, avec des communes non membres, des conventions d'utilisation des déchetteries communautaires;</i> - Lutte contre les nuisances sonores - Lutte contre la pollution de l'air <i>lutte contre la pollution de l'air</i> - GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique - GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau - GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer - GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines - Gestion des eaux pluviales urbaines <i>Gestion des eaux pluviales urbaines au sens de l'article L 2226-1 du CGCT : compétence obligatoire sur tout le périmètre à compter du 1er janvier 2020</i> - Autres actions environnementales <i>Mise en ?uvre des documents d'objectifs "Natura 2000" pour les sites "Gave de Pau" et de "Cauterets et Tourbière", et du lac de Lourdes. Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de le ressource en eau et des milieux aquatiques sur les bassins versants du gave de Pau Amont, Gave de Pau Aval, Adour et Arros, à l'exclusion du bassin versant du Gabas (item 11 de l'article L 211-7 code de l'environnement).</i>
<p>Développement et aménagement économique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, politique locale de commerce et de services aux activités commerciales
<p>Développement et aménagement social et culturel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs <i>Equipements culturels et sportifs soumis à l'intérêt communautaire actions définies par délibérations (voir ci-contre)</i> - Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche <i>Pôle universitaire tarbais : participation financière et/ou maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'études, la construction et l'équipement de bâtiments universitaires ou de recherche.</i> - Activités culturelles ou socioculturelles

- *Financement de la Scène Nationale du Parvis. - construction, aménagement, entretien et gestion UNIVERSCIEL, projet portant sur la connaissance du ciel et de l'espace, le savoir-faire industriel lié à l'aéronautique/aérospatiale, la création d'un espace ouvert aux professionnels autour d'un thème transversal (compétence facultative) - projet culturel de territoire : accompagnement d'actions itinérantes, visant à promouvoir la culture sur tout le territoire communautaire, conformément au règlement d'intervention ci-annexé aux présents statuts (AP du 14/11/2022 et délibération n° 24 du 29 juin 2022), fixant les critères de mise en œuvre de ces actions..*

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

schéma directeur et schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire

- Constitution de réserves foncières

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982

d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi ;

- Transport scolaire

Convention de délégation de compétence d'organisation des transports signée entre la CATLP et la Région Occitanie, signée le 26/12/2019, à compter du 01/01/2020 jusqu'au 31/08/2021. A ce titre, la CATLP délègue partiellement sa compétence à la Région pour organiser les services réguliers routiers de transport scolaire à destination de l'ensemble des élèves domiciliés et scolarisés à l'intérieur de son ressort territorial, à l'exception : des élèves transportés sur le réseau des transports urbains de l'ex CA du Grand Tarbes, des élèves pouvant être transportés sur des circuits spéciaux scolaires dans les communes de l'ex périmètre des transports urbains du Grand Tarbes (Aureilhan, Séméac, Bordères sur Echez, Odos, Soues, Ibos, Laloubère, Bours, Orleix et Chis), et des élèves transportés soit sur des trajets internes à la ville de Lourdes, soit sur le réseau des transports urbains de la ville de Lourdes. Durant l'exécution de cette convention, la CATLP conventionne directement avec les AO2 suivantes : SIVOS des Enclaves, SIVOS des A3B; SIVOM du Marquisat, SI du Haut Marquisat, SI Allier-Salles-Adour, et communes de Bernac-Debat, de Julos et de Bartres.

- Plans de déplacement urbains

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

- élaboration et mise en œuvre, à l'échelle du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves, d'une politique globale de

développement et de promotion touristique Actions concernées : - maîtrise d'ouvrage et gestion de la Porte des vallées

des Gaves, - maîtrise d'ouvrage et gestion de la voie verte des gaves (de Lourdes à Pierrefitte du km 2 au km 18) -

animation du réseau des offices de tourisme - stratégies du vélo, conception et commercialisation d'outils de promotion

communs - événementiels. - Signalétique des hébergements : mise en place de panneaux signalant les hébergements

sur le territoire - soutien des projets touristiques structurants en milieu rural dont : Aménagements touristiques :

Équipement public d'accueil et promotion du site, incitation à la modernisation des hébergements touristiques et à la

création de structures d'accueil, information et promotion du territoire (site internet, centrale de réservation en

collaboration avec les bailleurs) Réhabilitation des itinéraires de liaison touristiques entre villages selon le plan annexé :

entretien et développement des sentiers de randonnée, liaisons piétonnières et vélocipèdes

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- Politique du logement non social

d'intérêt communautaire

- Politique du logement social

d'intérêt communautaire

- Action et aide financière en faveur du logement social <i>d'intérêt communautaire</i>
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées <i>d'intérêt communautaire</i>
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Amélioration du parc immobilier bâti <i>d'intérêt communautaire</i>
- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre
Infrastructures
- Pistes cyclables <i>Aménagement de la vélo-route V81, entre Saint-Pé-de-Bigorre et Tarbes (délibération n° 6 du 27 mars 2019, par laquelle le conseil communautaire de la CATLP décide de prendre la compétence facultative "aménagement de la vélo-route V81") - arrêté préfectoral n° 65-2019-09-10-001 en date du 10/09/2019. Aménagement des stationnements vélos sécurisés inscrits au schéma directeur des itinéraires cyclables (SDIC) de l'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, conformément à la liste ci-annexée aux présents statuts (AP du 14/11/2022 et délibération n° 31 du 31 mars 2022). Aménagement des voies cyclables pour les axes Tarbes/Lourdes et Tarbes/Bagnères de Bigorre, inscrits au niveau 1 du schéma directeur des itinéraires cyclables (SDIC) de l'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (délibération n° 32 du 31 mars 2022).</i>
Autres
- Collecte des contributions pour le financement du SDIS <i>- paiement du contingent SDIS pour les 17 communes de l'ancienne communauté de communes du canton d'Ossun (Averan, Azereix, Barry, Benac, Garderes, Hibarette, Juillan, Lamarque pontacq, Lanne, Layrisse, Loucrup, Louey, Luquet, Orincles, Ossun, Seron et Visker) et les 9 communes de l'ancienne communauté de communes Gespe Adour Alaric (Allier, Arcizac adour, Bernac Debat, Bernac dessus, Horgues, Momeres, Montignac, St Martin et Vielle Adour)</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Autres <i>Règlement local de publicité extérieure. Chemins de randonnée, maîtrise d'ouvrage et gestion de la voie verte des gaves, Participation financière exceptionnelle avec les communes intéressées par le financement de la bretelle de Louey sur le RN 21 (arrêté du 31/05/2021). Nouvelle compétence facultative (délibération n° 3 du 28 janvier 2021) "Participation financière exceptionnelle avec les communes intéressées par le financement de la bretelle de Louey sur la RN 21".</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
65	SM de l'Adour Amont (200087328)	SM fermé	261 704
65	SM de la zone aéroportuaire Tarbes-Lourdes-Pyrénées (256502428)	SM ouvert	130 127
65	SM du Pays de Lourdes et des vallées des Gaves (200042851)	SM fermé	145 825
64	SM du bassin du Gave de Pau (200030641)	SM fermé	367 029
65	SM développement des coteaux des Hautes-Pyrénées (256501842)	SM fermé	16 492
65	PETR Plaines et Vallées de Bigorre (200099778)	SM fermé	162 830
65	SMAEP Adour Coteaux (200092518)	SM fermé	21 173
65	SM de l'agglomération tarbaise élimination des déchets ménagers et assimilés (256500869)	SM fermé	148 894
65	SMAEP du Marquisat (200092575)	SM fermé	10 553
65	SMAEP de la vallée de l'Arros (200092591)	SM fermé	13 946
64	SM du Grand Pau (200014462)	SM fermé	235 131
65	SM de production d'eau potable de Médous (200099422)	SM fermé	137 403

40	Syndicat des bassins versants du Gabas, du Louts et du Bahus (200045201)	SM fermé	110 314
65	SM du SPANC de l'Adour (200092567)	SM fermé	16 979
65	SMAEP Tarbes Nord (200092583)	SM fermé	11 980
64	Syndicat d'eau et d'assainissement Béarn Bigorre (200081396)	SM fermé	33 488

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)